Envoyé en préfecture le 01/10/2019
Reçu en préfecture le 01/10/2019
Affiché le 01/10/2019
ID : 013-211300975-20190926-DELIB88_19-DE

SAINT-MARTIN-DE-CRAU
PROVENCE

DEPARTEMENT DES BOUCHES-DU-RHONE

EXTRAIT DU REGISTRE

DES DÉLIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

de la Commune de SAINT-MARTIN-DE-CRAU

Séance du 26 septembre 2019

L'an deux mil dix-neuf, le vingt-six septembre à 18H00, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de
M. Dominique TEIXIER - Maire de la Commune

Présent(s) : TEIXIER Dominique - LEXCELLENT Marie-Rose - BERTON Christian - HENRY Mireille - PETITJEAN Daniel - GILLES Christine - DOUMENC Pierre - BOUYA Corine - NIEDEROEST Henri - JACQUOT Rémy - VULPIAN Claude - VASSEUR Daniel - BARTHELEMY Marie-Amélie - NIOX Christian - AMSELEM Martine - MANELLI André - CELLARIER Myriam - GUIGUE Annie - de CHAZERON-FELICI Nathalie - LAUFRAY Christophe - ORIOL Anne-Claire - GUIBERT-ESTIENNE Marion - CUCCIA Andrée - BONO Guy - MICHEL Françoise - SANTILLI Jérôme - FERRIERE Philippe

Absents excusés avec pouvoir : BERNOT Georges - TOSI Michel - POOS Julien

Absent(s) excusé(s) : ARROUCHE-CLERC Mounia - CARGNINO André - SCHMITT Corine

Le secrétariat a été assuré par : Mme LEXCELLENT

Nombre de Membres afférents au Conseil Municipal :	33
Nombre de Membres en exercice :	33
Nombre de suffrages exprimés :	30
Vote pour :	30
Vote contre :	/
Abstention :	/

N° 88/19- Ouverture d'emplois non titulaires pour accroissement temporaire d'activité

Rapporteur : Mme LEXCELLENT

Pour les besoins des services communaux, il convient d'ouvrir des emplois de contractuels pour un accroissement temporaire d'activité. Ces emplois sont ouverts sur la base de l'article 3 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984. Sur cette base, il est établi des contrats à durée déterminée pour une durée maximale de douze mois, pendant une même période de dix-huit mois consécutifs.

Envoyé en préfecture le 01/10/2019
Reçu en préfecture le 01/10/2019
Affiché le 01/10/2019
ID : 013-211300975-20190926-DELIB88_19-DE

Ces emplois pour accroissement temporaire d'activité dont les services ont besoin sont les suivants :

- **Pour la direction des services techniques :**
  Le recrutement d'un agent contractuel à temps complet dans le grade d'adjoint administratif relevant de la catégorie hiérarchique C pour une période de 12 mois.
  Cet agent assurera les fonctions d'agent d'accueil et assistant administratif.
  La rémunération de l'agent sera calculée sur la base de l'indice brut 348 majoré 326 du grade de recrutement.

- **Pour le service entretien des bâtiments communaux et le pôle exploitation** :
  15 emplois d'adjoints techniques relevant de la catégorie hiérarchique C. Les agents seront rémunérés sur ces emplois sur la base de l'indice majoré 326.

Les crédits correspondants seront inscrits au budget de la commune.

Ouï le rapporteur en son exposé, et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité des suffrages exprimés, en adopte les conclusions et les convertit en délibération.

Ainsi fait et délibéré en séance publique, les jours, mois et an que dessus, et ont signé au Registre les membres présents.

Fait à SAINT MARTIN DE CRAU, le 26 septembre 2019.

Dominique TEIXIER
Le MAIRE

MAIRIE DE ST-MARTIN DE CRAU (B.-du-Rh.)

Nomenclature : 4.2